



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

22 novembre 2017

Entraide : le CNOM, la CARMF et le CNG unissent leur action au service d'un programme élargi d'entraide aux médecins de France

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, la Caisse autonome de retraite des médecins de France et le Centre national de gestion ont signé aujourd'hui une convention de partenariat pour renforcer l'entraide aux médecins de France.

Ces trois acteurs ont décidé d'unir leurs moyens pour apporter toute l'aide nécessaire aux médecins en difficulté.

Ce partenariat permettra la mise en œuvre, dans le cadre d'un projet commun, d'un programme élargi d'entraide médico-psycho-sociale aux médecins en difficulté, quel que soit leur mode d'exercice, en travaillant notamment avec les associations signataires de la Charte d'entraide du CNOM et par l'intermédiaire d'un numéro d'accès unique. Il s'inscrit pleinement dans le sillage du travail mené par le CNOM, le CNG et la CARMF depuis plusieurs années au service de l'entraide et des médecins.

Ce programme élargi d'entraide reposera notamment sur :

- La promotion et l'éducation à la santé par une sensibilisation des médecins à l'importance d'un suivi médical et des risques d'épuisement professionnel ;
- Des actions de dépistage et de prévention en tous lieux (à l'instar de l'action expérimentale dans les centres d'examens de la Caisse d'assurance maladie) ;
- La facilitation d'une prise en charge thérapeutique, en cas de besoin ;
- La mise en place de passerelles et reconversions :
 - soit vers une autre orientation dans le domaine de la santé,
 - soit en dehors de la santé ;
- Un accompagnement des médecins en difficulté tout au long de leurs démarches.

www.conseil-national.medecin.fr

Contact presse

@ordre_medecins

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

Une réflexion sur l'aide à apporter aux étudiants et internes en médecine sera également menée dans le cadre de cette convention.

Les trois signataires établiront tous les ans un rapport d'activité qui sera rendu public. Celui-ci portera sur leurs activités respectives dans le domaine de l'entraide aux médecins ainsi que sur leurs activités communes.

La convention de partenariat a été signée au siège du Conseil national de l'Ordre des médecins par le Dr. Patrick Bouet, Président du CNOM, par le Dr. Thierry Lardenois, Président de la CARMF, et par Madame Danielle Toupillier, Directrice générale du CNG.